

Communiqué de presse

Paris, 30 janvier 2011

La Banque Palatine lance PALATINE EUROPE GARANTIE

La Banque Palatine, banque des entreprises et banque du patrimoine du Groupe BPCE, a procédé ce jour au lancement auprès de ses clients de PALATINE EUROPE GARANTIE (**code ISIN FR0011185529**) (Eligibilité : Compte-titres hors PEA et assurance vie).

PALATINE EUROPE GARANTIE (**code ISIN FR0011185529**) est un produit dédié aux investisseurs souhaitant **profiter de la hausse potentielle du marché actions européen** dans la limite, le cas échéant, des mécanismes de performance moyenne de l'indice sous-jacent-Euro Stoxx 50® (l'« Indice » hors dividendes) et de plafonnement des gains tout en se protégeant contre une baisse à l'échéance grâce au remboursement intégral du capital investi à l'échéance.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES FINANCIERES

Type	Obligation de droit français
Emetteur	Banque Palatine
Devises	Euro
Code ISIN	FR0011185529
Cotation	Euronext Paris
Eligibilité	Compte-titres (hors PEA) et assurance-vie
Date d'émission	11 avril 2012
Valeur nominale indiquée	1.000 EUR
Période de commercialisation	Du 30 janvier 2012 au 04 avril 2012 au plus tard
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale indiquée
Date d'échéance	19 avril 2017
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® (Code Bloomberg: SX5E Index)
Montant minimum de souscription	3.000 EUR, puis par tranche de 1.000 EUR
Marché secondaire	Banque Palatine organisera un marché secondaire quotidiennement avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché
Commission de souscription	Aucune commission ne sera incluse dans le prix de souscription dont devra s'acquitter chaque souscripteur.
Commission de rachat	Néant
Commissions et concessions totales	Banque Palatine percevra une rémunération, à l'émission, de 2% au maximum du montant émis, ainsi qu'une rémunération annuelle calculée sur la base de l'échéance des obligations, égale au maximum à 0,80% du montant d'obligations effectivement placées. Le client pourra obtenir le détail de ces frais par simple demande auprès de la Banque Palatine.
Agent de calcul	BNP Paribas Arbitrage SNC
Règlement/Livraison	Euroclear France
Droit Applicable	Droit français

Les modalités des Obligations sont précisées dans un Prospectus composé d'un Prospectus de Base en date du 30 juin 2011 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 11-276 à cette date), dans le supplément au Prospectus de Base en date du 30 novembre 2011 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 11-557 à cette date) et dans le supplément au Prospectus de Base en date du 26 janvier 2012 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 12-039 à cette date), ainsi que d'un Résumé et de Conditions Définitives déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. L'ensemble de ces documents est disponible sur le site Internet de l'AMF (amf-France.org) et sur le site internet de l'Émetteur (www.palatine.fr). **L'attention des investisseurs est attirée sur la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus.**

A propos de la Banque Palatine :

La Banque Palatine, banque des entreprises et du patrimoine du Groupe BPCE, accompagne les entrepreneurs aussi bien sur le plan professionnel que personnel. Elle déploie son expertise auprès des moyennes entreprises et des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire). Son réseau de 52 agences en France en synergie avec les métiers d'expertise (gestion privée, corporate finance, immobilier, international, salle des marchés...) accompagne aujourd'hui plus de 8 500 entreprises et 110 000 clients privés.

www.palatine.fr

Contact presse Banque Palatine
Mathieu Ferrié : 33 (0)1 55 27 94 34
m.ferrie@palatine.fr

Contact Relations Investisseurs Banque Palatine
Franck Leroy : 33 (0)1 55 27 94 34
f.leroy@palatine.fr